

# DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

---

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue seconde

PRÉSENTER UN PASSE-TEMPS ET EN DISCUTER – COURS 3

FRE-3103-1

Juin 2015

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Contenu de l'évaluation</b> .....	2
<b>Précisions sur le contenu de l'évaluation</b> .....	3
Les critères d'évaluation .....	3
La maîtrise des connaissances .....	3
La pondération .....	3
Les savoirs .....	3
<b>Spécifications des instruments d'évaluation</b> .....	4
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	4
La composition de l'épreuve .....	4
Les outils de collecte de données.....	5
Le matériel autorisé.....	5
Les outils de jugement.....	5
Le seuil de réussite .....	6
La reprise .....	6

## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale<sup>1</sup>.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui<sup>2</sup>. Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

- 
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
  2. *Ibid.*, p. 11.

## Contenu de l'évaluation

<b>Renseignements généraux</b>	
<p><b>Domaines généraux de formation<sup>3</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et bien-être</li> <li>• Médias</li> </ul> <p><b>Domaine d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langues</li> </ul> <p><b>Familles de situations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer</li> <li>• Informer</li> <li>• S'exprimer</li> </ul>	<p><b>Programme d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Français, langue seconde</li> </ul> <p><b>Cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter un passe-temps et en discuter</li> </ul>
<b>Éléments essentiels visés par l'évaluation</b>	
<p><b>Compétence disciplinaire 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interagir en français</li> </ul> <p><b>Compétence disciplinaire 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des textes variés en français (à l'oral)</li> </ul>	<p><b>Catégories de savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication langagière</li> <li>• Grammaire du texte</li> <li>• Grammaire de la phrase</li> <li>• Éléments de la langue orale</li> <li>• Lexique</li> <li>• Variétés de langue</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	
<p><b>Critères d'évaluation de la compétence 1</b></p> <p>1.1 Efficacité de la communication d'idées liées aux propos de l'interlocuteur</p> <p>1.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication</p> <p><b>Critères d'évaluation de la compétence 3</b></p> <p>3.1 Cohérence du texte</p> <p>3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication</p>	<p><b>Maîtrise des connaissances</b></p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

#### Précisions sur les critères d'évaluation

##### 1.1 Efficacité de la communication d'idées liées aux propos de l'interlocuteur

- Adapter son message aux éléments de la communication langagière
- Livrer un message cohérent et adapté aux interventions de l'interlocuteur

##### 1.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication

- Appliquer les règles de la grammaire de la phrase
- Tenir compte des éléments de la langue orale
- Utiliser un vocabulaire simple qui est juste et approprié

##### 3.1 Cohérence du texte

- Tenir compte des éléments de la communication langagière
- Respecter les règles de la grammaire du texte

##### 3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication

- Appliquer les règles de la grammaire de la phrase
- Tenir compte des éléments de la langue orale
- Utiliser un vocabulaire simple qui est juste et approprié

### La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

### La pondération

La pondération des compétences pour l'ensemble des cours du programme d'études *Français, langue seconde* respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1 « Interagir en français » : 60 %

Compétence 3 « Produire des textes variés en français (à l'oral) » : 40 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

### Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont présentés au chapitre 6 du programme d'études, à la suite des cours de 3<sup>e</sup> secondaire, dans la section *Progression des savoirs de la 3<sup>e</sup> secondaire*. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux parties qui se déroulent en deux séances. La partie qui porte sur l'évaluation de la compétence « Interagir en français » doit précéder celle qui porte sur l'évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'oral) ».

Durée totale : à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve

Évaluation de la compétence « Interagir en français »

Durée recommandée : 10 minutes pour la préparation et 3 minutes pour l'échange verbal

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'oral) »

Durée recommandée : 15 minutes pour la préparation et 3 minutes pour l'exposé oral

### La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Interagir en français »

La tâche est à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve. Elle doit permettre à l'adulte de démontrer sa capacité à communiquer efficacement avec son interlocuteur et à appliquer les conventions linguistiques et de la communication. Pour établir l'ampleur de la tâche, la personne qui conçoit l'épreuve s'appuie sur l'exemple ci-dessous :

#### Exemple de tâche

Lors de la séance d'évaluation, l'adulte choisit un sujet portant sur une activité ou un passe-temps qu'il connaît bien. Il participe à un échange verbal spontané d'environ 3 minutes avec l'enseignante ou l'enseignant pour partager son expérience personnelle et s'enquérir de celle de son interlocuteur.

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'oral) »

La tâche est à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve. Elle doit permettre à l'adulte de démontrer sa capacité à assurer la cohérence du texte et à appliquer les conventions linguistiques et de la communication. Pour établir l'ampleur de la tâche, la personne qui conçoit l'épreuve s'appuie sur l'exemple ci-dessous :

#### Exemple de tâche

Pour se préparer à l'épreuve, l'adulte choisit une activité qui le passionne. Ce peut être l'activité dont il a été question lors de l'interaction ou une autre. Il collige de l'information sur le sujet choisi en se basant sur son expérience personnelle et, s'il le désire, en consultant diverses ressources disponibles à son centre ou à l'extérieur de son centre pour se constituer un aide-mémoire qu'il pourra utiliser lors de son exposé. L'aide-mémoire ne doit pas faire l'objet de commentaires ou d'une évaluation de la part de l'enseignante ou de l'enseignant.

Lors de la séance d'évaluation, l'adulte prend quelques minutes pour réviser son aide-mémoire et présente un exposé oral d'environ 3 minutes devant l'enseignante ou l'enseignant sur le sujet choisi.

### Les outils de collecte de données

Évaluation de la compétence « Interagir en français »

- Interaction à l'oral entre l'adulte et l'enseignante ou l'enseignant

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'oral) »

- Exposé oral de l'adulte

### Le matériel autorisé

Évaluation de la compétence « Interagir en français »

En préparation à l'interaction :

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

Tous les documents sont en version papier.

Durant l'interaction avec l'enseignante ou l'enseignant, aucun matériel n'est autorisé.

Évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'oral) »

Durant la production orale, seul l'aide-mémoire\* de l'adulte est autorisé.

\* L'aide-mémoire doit être approuvé par l'enseignante ou l'enseignant. Les notes doivent être rédigées sous forme télégraphique, c'est-à-dire à l'aide de mots-clés ou de courtes expressions. Aucune phrase complète n'est acceptée.

### Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Interagir en français » et « Produire des textes variés en français (à l'oral) », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte<sup>4</sup>. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Pour faciliter l'utilisation de la grille d'évaluation à interprétation critérielle de la compétence « Interagir en français », la personne qui conçoit l'épreuve pourrait prévoir une grille d'observation en complément du *Guide de correction et d'évaluation*.

---

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

**Le seuil de réussite**

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

**La reprise**

Chaque partie est reprise indépendamment de l'autre.



*Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche*

Québec 